



## Description et Modalité de la prise en compte du HANDICAP

Contactez le service chargé localement des examens du permis de conduire : direction départementale interministérielle (bureau de l'éducation routière) ou préfecture.

Ce service vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire et les auto-écoles qui donnent des cours avec ces aménagements.

Vous pouvez aussi demander les dates des sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

### Par la direction départementale des Territoires (DDT Essonne)

- **Sur place**  
Boulevard de France  
91012 Évry Cedex
- **Par correspondance**  
Direction départementale des territoires (DDT) - Essonne  
Boulevard de France  
91012 Évry Cedex  
Télécopie : 01 69 91 13 99
- **En ligne**  
Site Internet : <https://www.essonne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-Departementale-des-Territoires>  
Courriel : ddt91 [ à ] essonne.gouv.fr
- **Téléphone**  
01 60 76 32 00  
(Uniquement sur rendez-vous)

### Par la préfecture

- **Sur place**  
Boulevard de France  
91010 Évry Courcouronnes cedex
- **Horaires d'ouverture**  
Du lundi au vendredi : de 09h00 à 16h00
- **Par correspondance**  
Préfecture - Essonne  
Boulevard de France  
91010 Évry Courcouronnes cedex
- **En ligne**  
Site Internet : <http://www.essonne.gouv.fr>  
Courriel : prefecture [ à ] essonne.gouv.fr
- **Téléphone**  
01 69 91 91 91

## **DEROULEMENT DE L'EPREUVE :**

### **Comment sont aménagées les épreuves ?**

#### **Si vous avez un handicap physique (mobilité réduite)**

Lors de l'**épreuve pratique**, vous pouvez être assisté par un expert ou un accompagnateur.

L'inspecteur peut vous proposer de commencer l'examen par les questions et les vérifications techniques portant sur l'extérieur du véhicule.

Un temps supplémentaire peut vous être accordé en cas de difficultés de mobilité.

Si un véhicule à double commande adapté aux personnes handicapées est utilisé, il doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir été mis en circulation depuis 10 ans maximum, sauf exception
- Avoir des équipements spécifiques : double-commande de freinage, rétroviseurs supplémentaires à l'extérieur et à l'intérieur si le véhicule le permet, double-commande de direction (volant)

### **QUEL EST LE PRIX DE L'EXAMEN ?**

#### **- EPREUVE THEORIQUE (CODE)**

Vous êtes exonéré de la redevance de 30 € pour passer le code si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- Vous avez un avis médical sur votre aptitude à la conduite compte tenu de votre handicap
- Vous avez l'obligation de faire des visites médicales périodiques après l'obtention du permis

L'auto-école peut facturer des frais d'accompagnement à l'épreuve théorique du code.

#### **- EPREUVE PRATIQUE**

Les tarifs sont libres et varient selon les auto-écoles.

La prestation de compensation du handicap (PCH) peut financer en partie les leçons de conduite.

Si le permis de conduire est nécessaire pour votre projet professionnel, vous pouvez demander une aide financière aux organismes suivants : Agefiph, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ou CDAPH de votre département.

Durée de validité du permis

Le permis est délivré sur avis médical favorable.

Le médecin prescrit une durée de validité en fonction du handicap.

Si le handicap n'est pas stabilisé, la durée de validité du permis est limitée. Vous devez de nouveau passer une visite médicale à la fin de cette durée.

Si le handicap est stabilisé, la durée de validité du permis peut être permanente.

### **Moyens Pédagogiques :**

- Accessibilité salle de code sur Rendez vous
- E-learning

### **Moyens Techniques :**

- Un véhicule aménager.

#### Les formations avec Codes de restrictions Proposés

Code 10. Boîte de vitesse adaptée

Code 15.03. Embrayage automatique

Code 35. Dispositifs de commande adaptés (feux, essuie et lave-glance, avertisseur, clignotants, etc.)

Code 40.11. Dispositif d'assistance sur le volant

Code 43. Position du siège du conducteur

### **Moyens Humains :**

- Formateurs Diplômés

## **MOTO TEAM 91**

73 Route d'Orléans†R.N 20 †91310†MONTLHERY - TÉl 01.69.80.84.58 - Fax 01.69.80.83.14 - mototeam91@orange.fr  
SARL†au capital de 20 000 Å - Siret 51024991500016 - NAF 8553Z - TVA FR32510249915-  
Agrément n E0909107830 - RCS EVRY†510249915